

Covid-19 : Stade 2

Dispositif de protection renforcée



Après concertation avec les acteurs concernés dans l'établissement (collèges, CHSCT et cellule de crise) et en application du dispositif « stade 2 » du Plan de rentrée universitaire 2020-2021 de l'UPPA approuvé le 22 juillet par le CHSCT, il est décidé de mettre en œuvre les dispositions suivantes pour l'ensemble des locaux et des sites de l'université (campus de Pau, de la côte basque, de Mont-de-Marsan et de Tarbes).

Cette élévation du niveau de réponse à la situation sanitaire permet à l'établissement de passer du dispositif de « vigilance » à celui de « protection renforcée ».

Le stade 2 du Plan de rentrée universitaire implique à titre principal **l'obligation stricte pour chacun de respecter la distanciation physique en tous lieux de l'établissement et en tout temps**. Associée au port systématique du masque de protection et au respect des gestes barrières, la distanciation contribue à renforcer la réduction du risque de transmission du virus.

[Télécharger le fichier «16.09.2020 Arrêté relatif aux mesures mises en place à l'UPPA pour faire face à la recrudescence de l'épidémie covid19.pdf» \(1.6 MB\)](#)





LAVEZ-VOUS
LES MAINS